

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

NOM :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse électronique :

Adresse :

SOLLICITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 UN TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (à compter du 1^{er} septembre 2009)

Affectation en cas de non participation au mouvement : si vous êtes affecté(e) sur plusieurs écoles, **indiquez-les toutes et précisez les postes que vous souhaitez libérer :**

J'exerce les fonctions de directeur d'école OUI NON
Le temps partiel étant incompatible avec cette fonction, la participation au mouvement est obligatoire.

J'exerce mes fonctions sur un poste fléché (anglais ou italien) OUI NON

TEMPS PARTIEL DE DROIT 1^{ère} demande ou renouvellement
Préciser le motif et joindre obligatoirement les pièces justificatives

élever un enfant de moins de trois ans (photocopie du livret de famille)
Pas de surcotisation dans ce cas seulement

Si vous demandez un temps partiel après un congé de maternité, veuillez préciser à quelle date se termine votre congé de maternité

conjoint, enfant ou ascendant gravement malade, victime d'un accident, handicapé nécessitant la présence d'une tierce personne. (joindre certificat médical)

Précisez la quotité de travail choisie : 50 % 75 %

Demandez vous à cotiser à temps plein moyennant le versement d'une retenue (*) oui non

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION 1^{ère} demande ou renouvellement
(motifs autres que ceux précisés pour le temps partiel de droit)

Préciser le motif :

Précisez la quotité de travail choisie : 50 % 75 %

Demandez vous à cotiser à temps plein moyennant le versement d'une retenue (*) oui non

Je participe au mouvement OUI NON

Si oui, en cas d'affectation à TD sur postes fractionnés précisez : quel(s) établissement(s) vous souhaitez libérer
(vous devrez faire connaître votre choix **dès le résultat connu**, afin de déterminer le poste destiné à votre remplaçant).

Avez vous fait une demande de congé de formation professionnelle ? OUI NON

NB : Sauf circonstances exceptionnelles, le temps partiel doit-être organisé par journées entières.

A **le**
(signature)

(*) Taux de cotisation à pension civile pour temps partiel cotisé comme temps plein.
TEMPS PARTIEL 50 % : taux de retenue 35.65 % - TEMPS PARTIEL 75 % (4 j/sem) : taux de retenue 17.12 % - Sachant que ces cotisations sont retenues sur la base du traitement brut proratisé au temps de travail effectué (**Ex :** Pour un traitement brut de 2000 € : pour un service à 50 %, votre traitement brut sera de 1000 Euros et la retenue PC de 356.50 €)

A RETOURNER : à l'INSPECTION ACADEMIQUE DES ALPES-MARITIMES - DIPE 2 - BUREAU N°307 par la voie hiérarchique.